

CHAMPIONNAT de Ligue Bretagne Pays de la Loire de Karting 2018

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° *en 21*
DATE *16/02/2018*

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La LIGUE DE KARTING Bretagne Pays de la Loire organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting. La LIGUE DE KARTING est responsable de l'organisation de ce Championnat.
Ce Championnat se déroule sur 4 épreuves.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du règlement sportif et technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour le 10 juin 2018
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.
Les LIGUES DE KARTING qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LIGUE DE KARTING détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

<i>1ere journée</i>	<i>17/18 Mars</i>	<i>Le Mans</i>
<i>2eme journée</i>	<i>07/08 Avril</i>	<i>Lohéac</i>
<i>3eme journée</i>	<i>28/29 Avril</i>	<i>Ancenis</i>
<i>4eme journée</i>	<i>02/03 Juin</i>	<i>Laval</i>

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LIGUE DE KARTING ou de la ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans

laquelle il aura participé lors de la première épreuve. Aucun changement de catégorie ne sera admis après la première journée.

3.2.3. Un pilote qui change de LIGUE DE KARTING en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LIGUE DE KARTING.

3.2.4. Qualification au championnat de France Minimes, Cadets, Nationale KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman .

3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minimes, Cadets, Nationale KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman .

La qualification pour les Championnats de France Minimes, Cadets, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Par ailleurs, chaque Président de LIGUE DE KARTING disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves du Championnat de Ligue qualificatives pour le Championnat de France.

3.2.4.2 Les journées qualificatives retenues sont :
Le MANS (17/18 mars) - Lohéac (07/08 avril) - Laval (02/03 juin)

3.2.4.3 Dans le cadre des Championnats de France Minimes, Cadets, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman la liste des pilotes ayant participé aux trois journées qualificatives des Championnats de Ligue devront être adressés à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au **jeudi 14 juin 2018**.

3.2.5 L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LIGUE DE KARTING pour toutes les autres catégories.

3.2.6 La participation dans la catégorie OK sera possible si au moins 6 pilotes sont inscrits. Si moins de 6 pilotes, cette catégorie pourra courir avec les coupes de marque ou Open (classement séparé).

3.2.7 La participation dans la catégorie OK Junior sera possible si au moins 6 pilotes sont inscrits. Si moins de 6 pilotes, cette catégorie pourra rouler avec la catégorie Nationale (classement séparé).

3.2.8 La participation dans la catégorie Rotax sera possible si au moins 6 pilotes sont inscrits. Si moins de 6 pilotes, cette catégorie pourra courir avec la catégorie Rotax Master ou à défaut avec les autres coupes de marque puis Open (classement séparé).

3.2.9 La participation dans la catégorie Rotax Master sera possible si au moins 6 pilotes sont inscrits. Si moins de 6 pilotes, cette catégorie pourra rouler avec la catégorie Rotax ou à défaut avec les autres coupes de marque open (classement séparé).

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Le montant des engagements est fixé à 280€uros pour l'ensemble du Championnat si l'inscription est faite avant le 23 février 2018 (220€ pour les Minimes). Il est fixé à 300€uros si l'inscription est faite entre le 23 février et le 03 mars 2018 (240 pour les Minimes). Il est fixé à 330€uros passé cette date (Le cachet de la poste faisant foi) (260€ pour les Minimes). Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue. Le montant de l'engagement à la journée est fixé à 90€uros par course (70€ pour les minimes).

3.3.2. Catégories Minimes, Cadets, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior / Master / Gentleman :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minimes, Cadets, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) **ou avoir été invité par leur Président de LIGUE DE KARTING.**

Catégorie Nationale

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue dans cette catégorie (sauf cas de force majeure) **ou avoir été invité par leur Président de LIGUE DE KARTING.**

- 3.3.3 Le roulage sur le circuit sera interdit le vendredi précédent l'épreuve. Tout pilote en infraction se verra pénalisé :
- d'une amende de 150€uros (impossibilité de prendre le départ de l'épreuve et cette épreuve ne pourra être retenue comme l'épreuve à décompter si cette amende n'est pas réglée).

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé, en catégorie Nationale et Sénior/Master/Gentleman. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs non plombés en catégorie KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentlemen, OK, OKJ et Open.
Pour les catégories Rotax Max, Rotax Master le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour l'ensemble des quatre journées en catégories Minime, Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.
Pour l'ensemble des quatre journées en catégorie KZ2 et KZ2 Master, KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman un pilote ne pourra disposer que de 6 pneus avant et 6 pneus arrière en gestion libre.
- Pour les catégories Nationale et Sénior/Master/Gentleman les pneus pluie (3av, 3ar par week-end) seront en gestion libre.
- Pour les catégories KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen les pneus pluie (3av, 3ar par week-end) seront en gestion libre.
- Pour les catégories Rotax Max/Rotax Master le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.2.2. Pour l'ensemble des 4 journées en catégories OK & OK J les pilotes ne pourront disposer que de 6 pneus avant et 6 pneus arrière en gestion libre
Pour les catégories OK & OK J les pneus pluie (3av, 3ar par week-end) seront en gestion libre.
- 4.2.2. Les pilotes devront remporter leurs pneumatiques usagés suivant la charte environnementale sur la gestion des déchets.
- 4.2.3. Pour des raisons de sécurité, le Comité Directeur de la LIGUE DE KARTING se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques pour les catégories en fonction de leur état à l'issue de la 2ème journée. En cas de modification éventuelle, celle-ci fera l'objet d'un avenant au présent règlement.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1 Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES, CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMEN, SENIOR/MASTER/GENTLEMAN.

Pour les catégories Minimes, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentlemen, Sénior/Master/Gentleman les épreuves qualificatives pour le Championnat de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre D	C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés

et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.3

7.3.1 En cas de regroupement de catégories, le classement de la journée se fera au scratch pour les manches qualificatives et la pré-finale et la finale. Les pénalités seront appliquées toutes catégories confondues

7.3.2 Le classement du Championnat de Ligue se fera sur la base du classement à la journée après séparation des catégories.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 CLASSEMENT GENERAL FINAL DU Championnat de Ligue

Seuls les pilotes régulièrement inscrits au Championnat pourront marquer des points.

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats (pré-finale et finale) moins deux (uniquement décomptés sur les journées auxquelles il a participé).

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale de chaque journée se verra attribuer 2 points supplémentaires ajoutés au total des points de la journée.

Tout pilote participant aux essais chronométrés et à la manche du samedi bénéficiera de 10 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2 EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Le classement de la pré-finale et de la finale seront calculés en tenant compte de cette exclusion.

ARTICLE 10. PRIX

Les coupes et récompenses (bons d'achats, pneumatiques, accessoires divers, etc..) seront offertes par la LIGUE DE KARTING à tous les pilotes classés au Championnat de Ligue (quelle que soit

leur place au classement) lors d'une remise des prix à une date qui sera définie ultérieurement par le Comité Directeur de la LIGUE DE KARTING. Seuls les pilotes présents lors de cette remise des prix pourront prétendre à la remise de leur lot.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.
Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.